



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Faculté des Lettres, Département d'histoire générale,
International Association for the History of Crime and Criminal Justice (IAHCCJ).

Groupe DAMOCLES

Bois, fers, papiers et bracelets de justice

HISTOIRE MATERIELLE DU DROIT DE PUNIR : HIER ET AUJOURD'HUI

COLLOQUE INTERNATIONAL

Université de Genève : 2-3-4 décembre 2010



CONCEPTION ET ORGANISATION :

Michel PORRET (Uni. de Genève)

COORDINATION :

Marco CICHINI (Uni. de Genève) ; Vincent FONTANA (Uni. de Genève) ; Ludovic MAUGUE (Uni. de Genève).

COMITE SCIENTIFIQUE EXECUTIF :

Pascal BASTIEN (Uni. de Québec à Montréal) ; Frédéric CHAUGAUD (Uni. de Poitiers) ; Vincent DENIS (Uni. de Paris 1) ; Clive EMSLEY (*Open University*) ; Pierre FLÜCKIGER (Archives d'État de Genève) ; Claude GAUVARD (Uni. de Paris 1) ; Robert JACOB (Uni. de Liège) ; Dominique KALIFA (Uni. de Paris 1) ; Luigi LACCHE (Uni. de Macerata) ; René LEVY (CESDIP-CNRS) ; Vincent MILLIOT (Uni. de Caen) ; Alessandro PASTORE (Uni. de Vérone) ; Patrice PEVERI (Uni. de Paris VIII) ; Daniel ROCHE (Collège de France) ; Robert ROTH (Uni. de Genève) ; Xavier ROUSSEAU (Uni. catholique de Louvain) ; Pieter SPIERENBURG (Uni. Erasmus, Rotterdam).

Propositions de communication :

Avant le 1^{er} février 2010 à l'une des trois adresses électroniques suivantes :

Marco.Cicchini@unige.ch; ch; Vincent.Fontana@unige.ch; Ludovic.Maugue@unige.ch

Secrétariat du Département d'histoire : Irene.Pazzini@unige.ch

I. AUTOUR D'OBJETS AUSSI COMPLEXES ET DIFFERENTS que les « choses banales », l'habitat, la ville, le livre ou encore la culture équestre, Daniel ROCHE a bien montré l'importance de la culture matérielle pour penser l'histoire des idées, des institutions et des pratiques sociales sous l'Ancien Régime. Ce *septième colloque international de Genève* dans le champ de l'histoire intellectuelle, sociale et institutionnelle du crime et de la justice (Δ) rendra hommage à cette démarche pionnière de l'auteur du *Peuple de Paris*. Il invite à emprunter les voies de l'histoire de la culture matérielle pour penser celles du droit de punir. Problématique de la matérialité judiciaire et pénale à construire dans la longue durée depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, entre continuité (*hégémonie du pénal* selon Mario Sbriccoli) et rupture (*homo criminalis* comme ennemi social *versus* *homo criminalis* comme pécheur ; État de droit *versus* État justicier ; légalité *versus* arbitraire ; prison *versus* supplice). Doctrine, lois et pratiques selon les archives judiciaires : on montrera ce qu'apporte la matérialité des mots et des choses dans l'économie du droit de punir ancien et moderne. Papiers, monuments, costumes et instruments de justice consacrés à marquer les corps ou à instaurer rituellement l'autorité sacralisée du pénal : l'archéologie judiciaire est prometteuse pour donner sens aux usages judiciaires et pénaux. Souvent matrice de sa ritualité, la matérialité du droit de punir en détermine l'anthropologie. Au nom de l'égalité et de l'utilité, Bentham le matérialiste ne rêvait-il pas d'une « machine » à fouetter pour diminuer l'émotion de l'exécuteur et rendre parfaitement uniforme la norme pénale ?

II. *Rechercher* des suspects, des fugitifs ou des récidivistes, implique une technique d'identification judiciaire. Celle-ci va des registres anciens aux sommiers et aux technologies photographiques puis informatiques modernes. *Enquêter* sur toutes les circonstances du crime, renvoie aux pièces à conviction et aux indices matériels pour qualifier un délit, élucider un cas ou confondre un suspect. *Arrêter* le justiciable oblige sa détention dans une tenue particulière ou non au cachot avec ou sans fers pour l'incriminer. *Incriminer*, c'est souvent respecter des normes d'authenticité scripturale propre à un *style judiciaire*, c'est rédiger des mots manuscrits ou dactylographiés (verbal, plainte, interrogatoire, expertise, confrontation, répétition, réquisitoire, plaidoirie, sentence etc.) sur du papier filigrané ou autre avant la peine expiatoire, infamante puis corrective (ou les enregistrer). Pendant longtemps dans le cadre de la procédure inquisitoire, *questionner* le prévenu lourdement chargé en présence d'un médecin ou d'un chirurgien implique des instruments et des mécanismes de contrition physique (corde, bois, fer, cuir, poulies, échelles, entonnoirs, pinces etc) que les régimes autoritaires et totalitaires modernisent (électricité, produits chimiques etc). Entre arbitraire et légalité, du fouet à la marque : *punir* c'est déployer l'arsenal matériel du supplice corporel et infamant puis carcéral qui devait, selon les inventeurs philanthropes de la prison, infliger la peine sans affliger le corps. Lorsqu'elle est infligée par contumace sous l'Ancien Régime, la peine implique l'usage mal connu de l'effigie ou du tableau de bois qui représente *expressis verbis* le châtiment et le justiciable. S'y ajoutent bien souvent l'exposition publique (poteau, carcan, pilori etc.), ainsi que le transfert sécurisé des condamnés ferrés à la chaîne d'infamie avant les fourgons hippomobiles et automobiles.

III. Mines, eau vive, bûchers, roues, potences, gibets et garrots, puis machines de la

modernité pénale (guillotine, chaise électrique, chambre à gaz, injection létale) : l'histoire des châtiments corporels et de la peine de mort s'écrit dans une culture du bricolage disciplinaire et de l'innovation technologique. Sa dimension matérielle illustre bien évidemment la dimension de la rétribution pénale et les enjeux sécuritaires liés à la signalétique des condamnés. Cette dimension matérielle trahit parfois l'alibi médical qui à partir de la fin du XVIII^e siècle rêve d'humaniser... ce qui ne le sera jamais. Frémissant depuis la Renaissance, affirmé au temps de l'absolutisme et des Lumières, hégémonique à partir du long XIX^e siècle autour du corps violenté, des logis forcés, de l'objet falsifié, du livre contrefait ou des aliments trafiqués, le travail assermenté des experts du crime (légistes, topographes judiciaires, charpentiers, serruriers, imprimeurs, papetiers, balisticiens etc.) parachève la culture matérielle indiciariaire. Elle montre ce qui mène peut-être des *savoirs diffus* aux *savoirs constitués* comme une science de l'anomie sociale et du crime. Au temps de la légalité et du positivisme, avec l'idéal d'objectiver les circonstances matérielles (mais aussi morales) du crime qualifié, le matérialisme scientifique de la criminologie triomphe avec les limiers et les policiers de laboratoire. D'une certaine manière, du recueil des indices sur la scène du crime à la reconstitution des faits, ils succèdent aux policiers de la ville de l'Ancien Régime.

IV. Ce colloque veut historiciser les dimensions du pénal dans l'épaisseur de sa matérialité. On en pensera la périodisation qui trop souvent insiste sur la rupture entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. On y évoquera les enjeux normatifs, les visées symboliques, la ritualisation, l'efficacité punitive ou encore les processus d'innovation et/ou de bricolage. On en mesurera les déclinaisons institutionnelles et les styles judiciaires. Diverses problématiques pour mesurer qualitativement le lent passage d'une justice exercée d'individu à individu à une justice médiatisée par les technologies lourdes et subtiles du contrôle social.

(Δ) : UNIVERSITE DE GENEVE, Faculté des Lettres, Département d'Histoire générale : colloques internationaux (*International Association for the History of Crime and criminal Justice**) autour de l'histoire du droit de punir :

DATE	TITRE	PUBLICATIONS
6 2006	*30 ans après <i>Surveiller et punir</i> de Michel Foucault : repenser le droit de punir	Michel Porret : <i>Les sphères du pénal. Avec Michel Foucault</i> , Lausanne, Antipodes, 2007 (av. Marco Cicchini).
5 2002	*Récidive et récidivistes : de la Renaissance au XX ^e siècle.	<i>Idem</i> : <i>Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au XX^e siècle</i> , Genève, Droz, 2006 (av. Françoise Briegel).
4 1997	Convenances et inconvenances du corps	<i>Convenances et inconvenances des corps. Équinoxe</i> , 20, 1998.
3 1996	* <i>Homo criminalis</i> : pratiques et théories médico-légales, du 16 ^e au 20 ^e siècle	<i>Idem</i> : <i>Homo criminalis. Pratiques et doctrines médico-légales, 16^e-20^e siècles</i> , Équinoxe, 22, 1999 (av. Vincent Barras).
2 1995	Le corps violenté	<i>Idem</i> : <i>Le Corps violenté : du geste à la parole</i> , Genève, Droz, 1998.
1 1994	*Beccaria et la culture juridique des Lumières	<i>Idem</i> : <i>Beccaria et la culture juridique des Lumières</i> , Genève, Droz, 1997

Le colloque sera lié à une importante exposition sur la matérialité des archives judiciaires organisée aux Archives de l'État de Genève et que prolongera un court-métrage de Caroline CUENOD.